



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 107922

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre délégué au tourisme de bien vouloir lui faire connaître la liste des lieux touristiques ayant obtenu à ce jour le label Tourisme et handicap, en Champagne-Ardenne.

Texte de la réponse

À ce jour, quatre établissements ont été validés en Champagne-Ardenne par la Commission nationale du label « Tourisme et Handicap ». Il s'agit du musée de la Coutellerie à Nogent-en-Bassigny, du restaurant Le Palmier à Chaumont, du Camping du lac et de l'Hôtel du lac à Villegusien-le-Lac. Ces établissements devront signer la « charte d'engagement du labellisé », contrat d'obligations d'une durée de cinq ans, garantissant l'accueil et la préservation de l'accessibilité permanente du site. D'autres établissements sont en cours d'évaluation pour être proposés lors des prochaines séances de la commission.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107922

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 11009

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13760